

# INFOS MIGRATIONS

## L'ENQUÊTE LONGITUDINALE SUR L'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS (PERSONNES ADMISES AU SÉJOUR)

### ELIPA 2

*L'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (personnes admises au séjour) – Elipa 2 a pour objectifs principaux d'appréhender le parcours d'intégration en France les trois années qui suivent l'obtention d'un premier titre de séjour (hors motif « étudiant ») et l'évaluation du dispositif d'accueil mis en place par le ministère de l'intérieur (le Contrat d'Intégration Républicaine – CIR). La première interrogation de cette enquête statistique s'est déroulée en 2019, en dix langues, auprès de 6 547 personnes ayant obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018 dans dix départements. Ces mêmes étrangers seront réinterrogés en 2020 et en 2022.*

*En France métropolitaine, 119 843 personnes ont obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an (hors motif étudiants) en 2018, dont 59 294 dans les dix départements les plus peuplés par les primo-arrivants. L'enquête Elipa 2 est représentative de ces derniers.*

Virginie Jourdan et Marie Prévot, DSED

### Les précédentes enquêtes françaises

L'enquête PPM « **Parcours et profils des migrants** » conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère en charge des affaires sociales [1] a été la première enquête longitudinale française menée sur la population des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an, âgés de 18 ans ou plus, et signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) en 2006 (Encadré 1).

Cette enquête s'intéressait au parcours et au projet migratoire, aux trajectoires résidentielles, professionnelles et familiales des signataires du CAI, à leurs conditions de vie ainsi qu'à leurs représentations et attentes de la France.

La première **Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (Elipa)**, du Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED) du ministère de l'intérieur, reprend les principes et les grands thèmes de l'enquête PPM. Deux principales modifications ont été apportées. La première est le passage de deux à trois vagues d'interrogation permettant une connaissance du parcours d'intégration des étrangers plus approfondie. La deuxième porte sur le questionnaire, renforcé sur l'évaluation du dispositif d'accompagnement et simplifié sur le parcours migratoire avant l'arrivée en France. En 2010, 6 107 signataires du CAI en 2009 ont répondu à la première interrogation de l'enquête. Ces étrangers ont été réinterrogés en 2011 (4 756 répondants)

et en 2013 (3 573 répondants). Comme pour l'enquête PPM, la base de sondage de l'enquête Elipa 1 est la base des signataires du CAI de l'Ofii (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). L'enquête a été menée en 14 langues (le français et 13 langues étrangères) dans quatre régions que sont l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Alsace, auprès d'un échantillon représentatif de la France métropolitaine. L'enquête Elipa 1 a fait l'objet de nombreuses exploitations et publications. Lors de sa diffusion, elle était la seule enquête de la statistique publique renseignée sur le motif administratif d'admission au séjour et a notamment permis de répondre à des interrogations sur l'intégration des réfugiés en France suite à la crise migratoire de 2015 [2].

## Elipa 2, une enquête renouvelée

La seconde **Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (personnes admises au séjour) – Elipa 2** s'inscrit dans la continuité de ces deux premières enquêtes. Le contexte qui prévaut en Europe depuis 2015 accroît les besoins d'information statistique sur les primo-arrivants (**Définition**) et les dispositifs d'accompagnement. Cette enquête de la statistique publique a pour principaux objectifs de suivre le parcours d'intégration des primo-arrivants à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi, au logement et la vie sociale ; ainsi que, pour ceux qui l'auraient suivi, l'évaluation du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR, qui remplace le CAI depuis le 1er juillet 2016) (**Encadré 1**). Elle est complémentaire à l'enquête TeO2 (Trajectoires et Origines) (**Encadré 2**) conduite par l'Ined et l'Insee, qui se déroule parallèlement en 2019 et 2020. Cette dernière enquête s'intéresse aux conditions de vie et aux trajectoires de l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine selon le lien à la migration.

Elipa 2 interroge à trois reprises (en 2019, en 2020 et en 2022) un échantillon d'étrangers âgés de 18 ans ou plus, ressortissants des pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse, auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018. Comme pour les deux précédentes enquêtes, les titulaires d'un titre « étudiant » sont exclus car leur problématique d'intégration est spécifique : un étudiant sur deux repart dans les deux années suivant son arrivée en France [3]. Cependant, le champ est plus large que celui d'Elipa 1 puisqu'il n'est pas réduit aux seuls signataires du CIR. Ainsi, les caractéristiques et l'intégration en France des

### Encadré 1

#### Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement

Le **Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)**, mis en place dès 2003 dans certains départements, est devenu obligatoire en 2007. Il s'agissait d'un contrat entre l'Etat et le nouveau titulaire du titre de séjour qui s'engageait à suivre les formations prescrites : la formation civique, la journée « Vivre en France », le CAI pour les familles, le CAI au pays et éventuellement le bilan de compétence ainsi qu'une formation linguistique gratuite pouvant aller jusqu'à 400 heures.

Le **Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)**, qui remplace le CAI, est entré en vigueur le 1er juillet 2016. Il commence par une réunion d'information à l'Ofii (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) suivie d'un entretien personnalisé avec un auditeur de l'Ofii permettant de tenir compte de la situation sociale, familiale et professionnelle du bénéficiaire, mais aussi de l'orienter vers des services de proximité selon ses besoins. C'est aussi au cours de cet entretien que le CIR est signé et que sont prescrites les différentes formations : la formation civique obligatoire pour tous les signataires et éventuellement une formation linguistique après une évaluation du niveau de français (oral et écrit). Plusieurs nouvelles mesures sont entrées en vigueur le 1er mars 2019 dont le doublement de la formation civique, le doublement des heures de cours de français et l'ouverture d'un enseignement de français spécifique d'une durée de 600 heures pour les non-lecteurs, non-scripteurs, pas ou peu scolarisés dans le pays d'origine ainsi que la mise en place d'un entretien de fin de CIR avec un auditeur de l'Ofii pour réaliser un bilan.

personnes bénéficiant de ce dispositif peuvent désormais être comparées à celles des non-signataires du CIR.

La base de sondage est extraite de l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (Agedref). Cette base dispose d'informations sur les titres de séjour (dates, type, motif de délivrance etc.) et sur leur titulaire (sexe, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, nationalité et parfois langues parlées). L'utilisation de ces données a fait l'objet d'une demande auprès de la CNIL qui a émis un avis favorable.

Les départements concernés par l'enquête sont ceux de France métropolitaine dans lesquels les primo-arrivants sont les plus nombreux : Bouches-du-Rhône (13), Nord (59), Rhône (69), Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95). Elipa 2 est représentative des 59 294 personnes appartenant à la population cible de l'enquête résidant dans l'un de ces départements, correspondant à la moitié des primo-arrivants de 2018.

L'enquête est réalisée en dix langues, le français et les neuf langues étrangères les plus fréquemment parlées : l'arabe, l'anglais, le bengla, le chinois, l'espagnol, le russe, le soninké, le turc et le tamoul. Pour le terrain de la première interrogation en 2019, lorsqu'il n'y avait pas d'indication sur la langue dans Agedref, une estimation de la langue parlée a été réalisée à partir de l'expérience de la première enquête Elipa permettant au prestataire de prédimensionner les équipes d'enquêteurs bilingues (téléphone et face-à-face). La langue a été précisée ensuite lors du pré-recrutement téléphonique.

Chacune des trois vagues de l'enquête Elipa 2 fait l'objet d'une demande de label d'intérêt général et de qualité statistique sans caractère obligatoire. A ce jour, l'enquête a obtenu ce label pour les deux premières vagues, la vague 3 de l'enquête étant prévue en 2022. Cette enquête est financée à 75 % par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union Européenne (FAMI) et à 25 % par le ministère de l'Intérieur. Son pilotage a été confié à la Division des Enquêtes et des Etudes

Statistiques (DEES) du Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED), service statistique ministériel du ministère de l'intérieur. Elle est réalisée par un prestataire externe, la Société Kantar.

### Conception du questionnaire

Le questionnaire de chaque interrogation d'Elipa 2 est construit en lien étroit avec le comité scientifique de l'enquête composé de chercheurs spécialistes des questions migratoires (Ined, Ecole d'économie de Paris, Paris Dauphine, Lille Economie Management) ou de représentants d'organismes ayant exploité la première enquête (Insee, Dares, OCDE). Parallèlement, les associations sont concertées et participent au choix de nouvelles thématiques pour chacune des vagues.

L'élaboration du questionnaire répond à trois contraintes :

- l'entretien ne doit pas excéder 60 minutes en moyenne.
- Les questions des trois vagues de l'enquête doivent permettre de travailler sur l'évolution des situations au fil du temps. Ceci nécessite que, lorsqu'une question est posée à plusieurs vagues, sa formulation reste inchangée.
- Toute nouvelle question doit, dans la mesure du possible, provenir d'une autre enquête de la statistique publique (**Encadré 2**). Utiliser des questions déjà existantes permet de rapprocher les réponses de l'enquête Elipa 2 avec celles d'autres enquêtes. Les caractéristiques et les parcours des primo-arrivants peuvent ainsi être comparés à l'ensemble de la population résidente en France, ou, lorsque l'enquête le permet, aux immigrés, aux descendants d'immigrés ainsi qu'aux personnes sans lien à la migration en France.

### Un questionnaire en quatre thématiques

Le questionnaire d'Elipa 2 est centré autour de quatre thèmes. Le premier traite du parcours migratoire dans son ensemble : situation avant et après l'arrivée en France, motif de la migration, projet migratoire. Vient ensuite le parcours administratif des primo-arrivants et ses éventuelles difficultés. Le troisième concerne l'évaluation du Contrat d'intégration républicaine (CIR). Le dernier thème aborde le parcours d'intégration dans plusieurs domaines : acquisition de la langue française, intégration sur le marché du travail, accès au logement, vie sociale...

#### Le parcours migratoire

Il s'agit de déterminer les différents pays dans lesquels la personne interrogée a vécu (au moins un an), les motifs du départ du pays de naissance et du dernier pays de résidence et de connaître les raisons qui ont conduit le

primo-arrivant à s'installer en France. Ces questions ne sont posées qu'à la première interrogation.

Des questions sont posées à l'identique aux trois interrogations sur les projets migratoires afin de déterminer si les primo-arrivants ont l'intention de s'établir définitivement en France, d'acquies la nationalité française et de faire venir la famille (conjoint ou enfants à l'étranger). L'évolution de ces projets peut être mise en perspective avec leur parcours d'intégration et les éventuelles difficultés rencontrées.

#### Le parcours administratif et ses éventuelles difficultés

Il s'agit de connaître les conditions administratives à l'arrivée en France et les démarches effectuées. Une première évaluation est faite sur les conditions d'accueil en préfecture ainsi que sur les démarches réalisées pour obtenir un premier titre de séjour.

Des questions sur les démarches du renouvellement du titre de séjour por-

### Encadré 2

#### Les enquêtes de la statistique publique ayant des questions communes avec Elipa 2

**Enquête « Trajectoires et Origines » (TeO2)** : enquête menée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la statistique des études économiques (Insee) de juillet 2019 à octobre 2020. Cette enquête vise à appréhender dans quelle mesure les origines sont susceptibles de jouer sur les conditions de vie et les trajectoires des individus. Une première édition a déjà eu lieu en 2008-2009.

Plus d'information : <https://teo.site.ined.fr/>

**Enquête « Information et Vie quotidienne » (IVQ)** : enquête menée par l'Insee dont la dernière édition date de 2011. Elle a pour objectif de mieux connaître la répartition de la population adulte par niveau de compétence de lecture, d'écriture, de compréhension orale et de calcul dans la vie quotidienne. Elle devrait être reconduite en 2022 dans le cadre d'une autre enquête de l'Insee : l'Enquête sur la Formation des Adultes, partie française de l'enquête européenne « Adult Education Survey » (AES) qui a pour objectif de mesurer l'accès des adultes à la formation.

Plus d'information : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1247>

**Enquête « Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages » (SRCV)** : enquête menée par l'Insee, partie française du système statistique communautaire « European Union- Community Statistics on Income and Living Conditions » (EU-SILC). Elle sert à produire des indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion comparables pour les pays de l'Union Européenne. Le dispositif SRCV est une enquête longitudinale, réalisée en face-à-face qui suit des individus sur une période pouvant aller jusqu'à neuf ans. A partir de 2020, le suivi longitudinal se déroulera sur une période de quatre ans.

Plus d'information : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1220>

tent notamment sur les difficultés éventuelles de prise de rendez-vous en préfecture ainsi que sur la thématique de la rupture de droits. En effet, certaines personnes peuvent se retrouver en situation irrégulière pendant la procédure de renouvellement de leur titre, ce qui peut avoir des impacts forts sur leur vie (frein à l'embauche, rupture des allocations familiales ou logement, impossibilité de passer un examen...). En outre, les associations ont constaté que les documents provisoires étaient également susceptibles de peser sur la vie en France des primo-arrivants.

### *L'évaluation du dispositif d'accompagnement*

Cette partie s'intéresse à toutes les prestations proposées dans le cadre du dispositif d'accueil pour les personnes ayant signé un CIR. Il s'agit ici de mesurer leur satisfaction ainsi que l'utilité retirée de ces formations, une fois qu'elles sont terminées.

Près de la moitié des personnes du champ de l'enquête signent un CIR. Toutefois celui-ci a connu une refonte pendant la période couverte par la première vague d'interrogation en 2019. Les personnes interrogées sont donc susceptibles d'être concernées par les deux types de CIR. Selon la date de signature (avant ou après le 1er mars 2019), le parcours n'est pas tout à fait identique, ce qui a nécessité une adaptation du questionnaire : les personnes interrogées ne répondent pas aux mêmes questions selon la date de signature du CIR. Si les effectifs le permettent, les parcours des signataires avant ou après la refonte du dispositif pourront être comparés.

### *Le parcours d'intégration*

**Le parcours linguistique** est un point clé du questionnaire, tant du point de vue des langues parlées que du niveau de français au moment de

l'enquête. Sont évoquées les langues parlées durant l'enfance, celles parlées avec le conjoint et les enfants.

La connaissance du niveau de français permet de mettre en perspective de nombreux aspects liés à l'intégration des personnes interrogées. D'une part, le questionnaire comprend une auto-évaluation du niveau de français (lu, écrit et parlé) posée à l'identique aux trois vagues. D'autre part, deux exercices sont proposés à l'enquêté pour mesurer l'évolution de la compréhension orale et écrite au cours des années couvertes par Elipa 2. D'une durée moyenne de 10 minutes, ils se déroulent bien entendu en français, quelle que soit la langue utilisée pour le reste de l'entretien. Ces exercices sont issus de l'enquête « Information et Vie Quotidienne » (IVQ) de l'Insee (**Encadré 2**). Les supports et le déroulé du questionnaire sont identiques à ceux de l'Insee, permettant ainsi de comparer les résultats avec ceux de la population générale.

Les questions sur **la scolarisation** portent sur le diplôme le plus élevé obtenu et le domaine de formation (à l'étranger comme en France), mais également sur les formations professionnelles dès la deuxième vague.

**Le parcours professionnel** examine la situation dans le pays de naissance avant la migration, à l'arrivée en France et à chaque interrogation.

Les personnes en emploi sont interrogées sur leurs conditions de travail et sur la catégorie socio-professionnelle de l'emploi qu'ils occupent. Des questions spécifiques sont posées aux personnes se déclarant « au foyer » ou à celles recherchant un emploi.

**Les ressources et le niveau de vie** sont actualisés à chaque vague. Les éventuelles difficultés financières et les transferts de fonds à l'étranger sont

traités ainsi que l'accès à un compte bancaire ou postal et les éventuelles difficultés pour en ouvrir un.

**Le parcours résidentiel** traite du logement dans le pays de naissance, à l'arrivée en France et à chaque interrogation de l'enquête. Lorsqu'elles déménagent entre deux vagues, les personnes sont à nouveau interrogées si elles résident toujours dans un des dix départements de l'enquête.

**La vie familiale** occupe une place importante dans l'enquête en raison des logiques familiales dans le parcours d'intégration des primo-arrivants ainsi que du poids de l'immigration familiale en France. Les caractéristiques démographiques du conjoint et des enfants sont demandées, qu'ils vivent en France ou à l'étranger. D'autres questions permettent de mesurer l'étendue du réseau familial et social à l'arrivée en France et les rencontres réalisées.

Très peu abordée dans la première enquête Elipa, **la santé** est un sujet plus développé dans Elipa 2. Dès la première interrogation, des questions sont posées sur l'état de santé physique et mentale à l'aide des mini questionnaires internationaux de référence. A partir de la seconde interrogation, l'accès aux soins et à la sécurité sociale ainsi que le renoncement aux soins sont également traités. L'ensemble des questions sont issues des enquêtes Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages (SRCV) (**Encadré 2**) et de Trajectoires et Origines (TeO2).

**L'implication dans la citoyenneté et la participation politique**, composantes du processus d'intégration, sont abordées par le biais de questions sur le degré de confiance dans les institutions en France (justice, police, école), l'implication dans la citoyenneté (membre d'associations), la participa-

tion politique au pays d'origine et l'intérêt pour la politique (locale, nationale, pays d'origine, européenne, internationale). Toutes ces questions sont issues de l'enquête TeO2, permettant là encore de disposer d'éléments de comparaison.

Le module « **Image de soi** » concerne le regard que les immigrés portent sur eux-mêmes via la problématique du « sentiment d'appartenance » ainsi que des caractéristiques qui définissent le mieux l'individu. Ces questions issues de l'enquête TeO2 ne sont posées qu'à partir de la seconde interrogation.

L'entretien se termine par des questions sur **le bien-être**. Il s'agit de mesurer la satisfaction ressentie, sur une échelle de 0 à 10, sur la vie dans le pays de naissance et sur celle en France lors de chacune des interrogations. Par ailleurs, deux questions de l'enquête TeO2 sont reprises pour disposer d'une auto-évaluation de la position dans la société, tant dans le pays de naissance qu'en France au moment de l'enquête.

Le questionnaire comprend enfin un **module dédié aux enquêteurs**, qu'ils remplissent une fois l'entretien terminé. Ce module permet de préciser la date, la langue et le lieu de l'entretien ainsi que la qualité de l'entrevue, la présence d'autres personnes et les difficultés éventuellement rencontrées durant la passation.

### Un protocole d'enquête en trois temps

Pour la première vague, le protocole de l'enquête se déroule en trois temps : l'envoi d'un courrier d'information, le pré-recrutement téléphonique et le terrain des entretiens en face-à-face.

Le courrier d'information est envoyé à l'ensemble des personnes tirées au sort pour participer à l'enquête

(échantillon). Ce pli postal contient trois documents traduits : une lettre d'information du chef de l'autorité statistique (DSED), un dépliant d'information présentant les objectifs de l'enquête et un coupon-réponse préaffranchi permettant d'actualiser les coordonnées postales et téléphoniques des enquêtés.

Le pré-recrutement téléphonique a deux objectifs : obtenir un accord de participation et valider ou modifier la langue de passation de l'entretien en face-à-face.

Une fois l'accord de participation obtenu et la langue de passation confirmée, le dossier est transmis à un enquêteur téléphonique chargé de convenir d'un rendez-vous et de réaliser l'entretien. Ces entretiens en face-à-face, d'une heure en moyenne, peuvent avoir lieu au domicile ou dans un lieu public à la convenance de la personne enquêtée, sous réserve que ce lieu permette l'écoute du questionnaire linguistique. Les enquêteurs sont dotés d'une tablette tactile disposant du questionnaire en version CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing).

Pour les deux vagues suivantes, dans la mesure où seules sont interrogées les personnes ayant répondu à la vague précédente, le protocole ne comprend plus que deux étapes : l'envoi du courrier d'information (dont le dépliant comprend dorénavant des premiers résultats de l'enquête) et l'entretien en face-à-face.

Chaque vague de l'enquête est précédée d'un test réalisé auprès d'un nombre restreint de primo-arrivants (**Figure 1**). Ils ont deux principaux objectifs : estimer le temps moyen de passation du questionnaire pour s'assurer qu'il respecte la durée moyenne d'une heure et vérifier la compréhension des questions par le public interrogé.

### Plus de 9 000 accords de participation

Début 2019, un échantillon de 20 000 personnes a été tiré dans la base Agdref pour la première vague d'Elipa 2. Le tirage a été effectué en deux phases, un échantillon principal (12 000) et un échantillon complémentaire (8 000) au vu du déroulé du recrutement de l'échantillon principal. L'échantillonnage est stratifié selon l'âge, le motif administratif d'admission au séjour et la nationalité (francophone ou non). Parmi ces 20 000 personnes, 9 061 ont donné leur accord de participation à l'enquête au pré-recrutement téléphonique et 6 547 ont réalisé l'entretien en face-à-face (**Figure 2**). Autrement-dit, 2 514 personnes n'ont finalement pas réalisé l'entretien en face-à-face pour différentes raisons : messagerie téléphonique, absence de longue durée, changement d'avis etc.

### 6 547 personnes interrogées en face-à-face

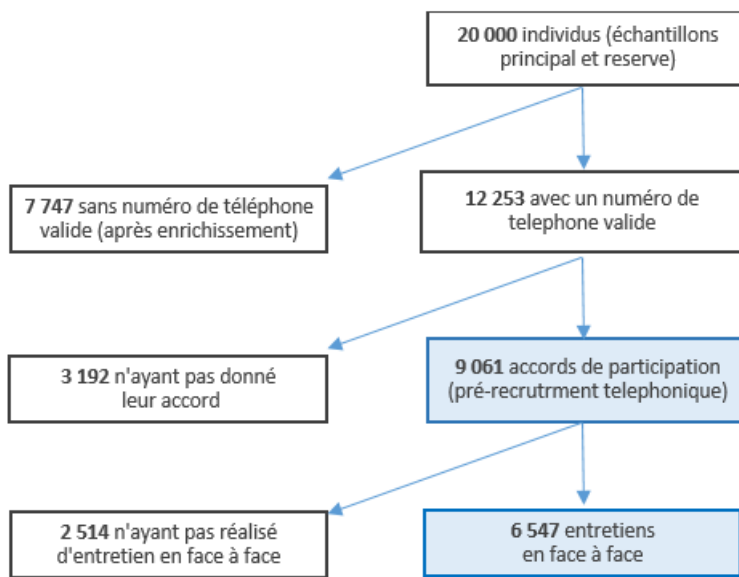
Le terrain des entretiens en face-à-face de la première vague (2019) s'est étendu du 27 février au 30 juin 2019.

## 1 Calendrier prévisionnel de l'enquête

	Test	Grandeur réelle
Première interrogation (vague 1)	Automne 2018	Printemps 2019
Deuxième interrogation (vague 2)	Automne 2019	Printemps 2020
Troisième interrogation (vague 3)	Automne 2021	Printemps 2021

Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

## 2 Un échantillon de 20 000 personnes



Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

L'objectif initial d'atteindre entre 6 000 et 6 500 entretiens est atteint : 6 547 entretiens en face-à-face ont été réalisés. Le temps moyen de passation de l'entretien est de 55 minutes. Cette moyenne diffère selon la langue de l'entretien, elle est notamment plus faible pour le russe, le bengla, le tamoul et le turc. L'une des explications réside dans le questionnaire linguistique. Les personnes ayant de fortes difficultés en français passent un temps très réduit sur cette partie du questionnaire puisque la possibilité est offerte, en cas d'extrêmes difficultés, de passer directement au module suivant dès la quatrième question du questionnaire linguistique, aussi bien à l'oral qu'à écrit.

Le module rempli par les enquêteurs à la suite de l'entrevue renseigne sur la manière dont elle s'est déroulée. Deux entretiens sur trois sont effectués en français et un sur trois en langue étrangère, dont 14 % en langue arabe et 7 % en anglais. Les six autres langues représentent entre 1 % et 2 % des personnes interrogées. Par ailleurs, la possibilité de réaliser l'entretien en dehors du domicile de l'enquêté a

beaucoup favorisé l'acceptation des répondants. Quatre entretiens sur dix sont réalisés en dehors du logement (lieu public, café...). Cette part est en partie liée aux conditions d'hébergement des personnes interrogées : une sur dix vit dans un logement collectif et trois sur dix sont hébergées par un particulier [4]. La part de personnes interrogées dans un lieu extérieur au logement est plus élevée pour ces deux sous-populations. En outre, pour trois enquêtés sur dix, une tierce personne était présente durant l'entretien. Il s'agit généralement du conjoint ou d'un enfant. Mais selon les enquêteurs, cela n'impacte pas les résultats de l'enquête : dans 97 % des cas, la présence de ces personnes n'a pas rendu plus difficiles ou moins sincères les réponses de l'enquêté, et cela quelle que soit la personne présente.

### Des enquêteurs très impliqués

Les entretiens se sont globalement bien passés. Dans 96 % des cas, les enquêteurs déclarent que l'accueil a été bon à la première interrogation. Environ 76 % des entretiens n'ont posé aucun problème particulier. Les deux principales difficultés semblent être

liées à la langue : 13 % des enquêtés ont eu du mal à comprendre le français et 8 % ont semblé avoir des difficultés à comprendre les questions. Dans la grande majorité des entretiens, la bonne volonté à répondre est demeurée constante tout au long du questionnaire (73 %), elle s'est même améliorée au fil du temps pour 20 % des entretiens. Selon les enquêteurs, seulement 6 % des interviews ont été réalisées avec des enquêtés qui étaient soit de moins en moins intéressés trouvant le questionnaire trop long, soit de moins en moins concentrés ou fatigués.

La principale interrogation exprimée par les enquêtés porte sur un éventuel impact (positif ou négatif) de leurs réponses sur leur situation administrative et leur vie en France. Le concept d'enquête anonyme n'est pas toujours facile à comprendre, surtout pour les personnes venant de pays où la statistique publique n'existe pas. De nombreuses précautions sont donc prises pour les informer et les rassurer. Il est expliqué qu'en aucun cas les situations individuelles ne seront observées et que les réponses n'auront aucune incidence ni sur le dossier administratif ni sur la prise en charge. Cela est indiqué dans la lettre et le dépliant d'information ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête. Par ailleurs, les enquêteurs ont été particulièrement sensibilisés sur ce point pendant leur formation. L'enquête est malgré tout parfois accueillie avec méfiance, mais les personnes initialement réticentes sont généralement rassurées au fil de l'enquête par les questions posées. Les enquêtés sont même plutôt satisfaits d'y avoir participé.

Pour finir, de manière générale, les enquêteurs semblent particulièrement apprécier cette enquête. C'est ce qu'ils expriment lors des débriefings de fin de terrain (grandeur réelle et tests) et lors des formations de la seconde in-

terrogation. Même s'ils ont parfois des difficultés à prendre du recul face à des situations difficiles, ils se montrent enthousiastes pour participer à la deuxième vague de l'enquête.

### Un échantillon représentatif des 10 départements

La non-réponse concerne 13 454 personnes sur les 20 000 de l'échantillon et pose principalement deux difficultés [5].

Tout d'abord, elle diminue la taille de l'échantillon exploitable et augmente de ce fait la variance des estimations réalisées à partir des résultats. Cette première difficulté a été anticipée grâce à l'expérience de la première enquête Elipa : la taille de l'échantillon sélectionné a été dimensionnée à 20 000 personnes pour un objectif compris entre 6 000 et 6 500 répondants. De même, le choix des personnes à enquêter a aussi bénéficié de la précédente enquête puisque les populations réputées moins répondantes ont été surreprésentées dans cet échantillon. Enfin des populations d'intérêt ont également été surreprésentées afin de disposer de suffisamment de répondants ; c'est notamment le cas des réfugiés.

Ensuite la non-réponse pose un risque de biais de sélection. En effet, comme dans toutes les enquêtes statistiques, les caractéristiques des répondants peuvent être différentes de celles des non-répondants, introduisant un risque de biais dans les indicateurs calculés. A titre d'exemple, sans retraitement statistique, si les personnes non répondantes sont plus souvent des réfugiés, la part des réfugiés calculée sur les seuls répondants serait inférieure à ce qu'elle est dans la réalité.

La correction de la non-réponse a pour objectif de supprimer ou de limiter ce biais. Cette correction a été effectuée par la méthode de repondération. Il s'agit d'utiliser des données exogènes

à l'enquête (issues d'autres sources statistiques réputées fiables) décrivant les structures de la population étudiée selon certains grands indicateurs (« marges ») afin de « caler » l'échantillon pour qu'il reproduise ces « marges » [6]. Ce « calage sur marges » permet de déterminer le « poids » statistique de chaque individu interrogé (pondération) : dans l'analyse statistique, cet individu représente ainsi un nombre de personnes déterminé par ce poids.

Pour la première vague de l'enquête Elipa 2, les variables de calage retenues sont issues de la base de sondage Agdref : structures par âge, par sexe et motif de migration, par regroupement de nationalités (6 modalités) et par lieu de résidence (Île-de-France - hors Île-de-France). A cela s'ajoute le fait de ne plus habiter à l'adresse indiquée (estimée sur la population totale).

Cette pondération assure ainsi la représentativité des 59 294 personnes majeures titulaires d'un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motif étudiant, et vivant dans l'un des dix départements de l'enquête.

### Limiter la non-réponse entre deux vagues

La deuxième vague de l'enquête Elipa 2, planifiée un an après la première vague, porte uniquement sur les 6 547 personnes ayant répondu à la première interrogation. Le nombre de personnes interrogées en deuxième vague sera inévitablement inférieur à celui de la première vague, suite à des refus, des déménagements ou des sorties du champ de l'enquête.

Cette diminution habituelle du nombre de personnes interrogées (attrition de l'échantillon) pose des problèmes statistiques similaires. D'une part, plus un échantillon est petit, plus la possibilité de réaliser des analyses fines sur des sous-populations ou sur des phénomènes moins fréquents se réduit.

D'autre part, les personnes qui sortent de l'échantillon peuvent avoir des caractéristiques différentes des répondants à l'enquête ; il convient alors de corriger cet éventuel nouveau biais.

Les travaux de calage et de redressement, classiques dans les enquêtes de la statistique publique, apportent une réponse à l'attrition de l'échantillon. Néanmoins, plus la correction réalisée est importante, moins les indicateurs et les résultats issus de l'enquête sont robustes. Il est donc primordial de mettre en place un certain nombre d'outils pour limiter autant que possible l'ampleur de l'attrition et contenir la déformation de l'échantillon initial, tant par les effectifs des personnes interrogées dans l'enquête Elipa 2 que par les caractéristiques de ces personnes.

Les travaux portant sur la première enquête Elipa ont montré que l'attrition de l'échantillon entre deux vagues était essentiellement due à des difficultés de contact et aux déménagements hors des départements de l'enquête [7], les refus étant particulièrement faibles. Pour faire face à cela, plusieurs outils ont été mis en place. Tout d'abord, à la fin de chaque entretien, l'enquêteur laisse à la personne enquêtée un coupon-réponse et une enveloppe T à envoyer au prestataire en cas d'un changement de coordonnées téléphonique ou postale. Par ailleurs, en novembre-décembre 2019, soit environ 6 mois après le premier passage de l'enquêteur, un suivi inter-vague a été réalisé. Dans ce cadre, les 6 547 personnes enquêtées en vague 1 ont été contactées par téléphone pour vérifier et actualiser si besoin leurs coordonnées. Pour les personnes non jointes par téléphone, un courrier postal précisant les dernières coordonnées disponibles a été envoyé (comportant un coupon-réponse et une enveloppe T à renvoyer en cas de changement).

Début janvier 2020, la mise en place d'une mise à jour administrative des

adresses, à partir du fichier Agdref, a renforcé ce suivi inter-vague.

Parallèlement à la réactualisation des coordonnées des personnes enquêtées, d'autres outils sont mis en place pour limiter la non-réponse. Un site Internet dédié à l'enquête Elipa 2 a été créé par le prestataire. Celui-ci est disponible pendant toute la durée de l'enquête, et ce dans les 10 langues des entretiens. Un numéro vert est également toujours disponible (français et anglais) pour répondre aux questions et aux inquiétudes des personnes enquêtées. S'il a été utilisé pour la première vague, il n'a été que faiblement utilisé en vague 2. Certains enquêtés s'en sont toutefois servis pour donner leurs nouvelles coordonnées. Enfin, dans la mesure du possible, les personnes qui seront enquêtées à la vague 2 seront interviewées par les mêmes enquêteurs que la vague 1. Parmi les 86 enquêteurs prévus en vague 2, 75 avaient déjà participé à la vague 1. Des travaux sur la première enquête Elipa avaient montré que le taux de réponse était supérieur de 10 points lorsque l'enquêteur était le même aux deux vagues. Le DSED a également réalisé des travaux méthodologiques afin de cibler les caractéristiques des personnes ayant une probabilité de répondre en vague 2 plus faible en raison d'un contact plus difficile à établir ou d'un refus plus fréquent en vague 1. Les enquêteurs ont pour consigne de joindre les personnes ainsi ciblées dès le démarrage du terrain.

## Et la vague 2 ?

Le terrain en face-en-face de la deuxième vague était initialement prévu de fin février à juin 2020, avec des formations enquêteurs planifiées du 24 février au 20 mars 2020. L'objectif est d'interroger au moins 75 % des répondants de la vague 1. En raison de la crise sanitaire du COVID-19, le terrain a été stoppé dès l'annonce du confinement. Les enquêteurs, comme les personnes enquêtées, ont été mis au courant. Il est à prévoir que le taux de réponse sera dégradé, sans pouvoir toutefois anticiper la mesure de cet impact.

A noter que les premiers résultats de la vague 2 étaient très encourageants : 484 personnes ont été interrogées avant le confinement en l'espace de quelques semaines immédiatement après les premières formations d'enquêteurs. Le terrain de la vague 2 a repris dès la mi-juin et devrait durer jusqu'à fin octobre 2020.

## Définition

**Primo-arrivant** (ou primo-détenteur) : dans l'Enquête Elipa 2, un primo-arrivant est une personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018. Dans cette étude, les primo-arrivants disposant d'un titre de séjour étudiants sont exclus de cette appellation.

## Pour en savoir plus

[1] **Bègue M.**, « L'enquête Parcours et Profils des migrants : Une approche statistique originale », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.25, n°1, 2009.

[2] **Jourdan V.**, « Les premières années en France des réfugiés », *Infos migrations*, n°80-81, décembre 2015.

[3] **Lauraire P.**, « Le parcours des étudiants étrangers arrivés en France entre 2002 et 2016 », *Infos migrations*, n°88, 2017.

[4] **Jourdan V., Prévot M.**, « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour : premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », *Infos migrations*, n°98, 2020.

[5] **Deroyon T.**, « La correction de la non-réponse par repondération », *Fiches méthodologiques de l'Insee*, 2018.

[6] **Sautory O.**, « Les méthodes de calage », *Fiches méthodologiques de l'Insee*, 2018.

[7] **Domergue F., Jourdan V.**, « Le contrôle de l'attrition entre les deux premières vagues d'Elipa 2010-2010 », *XI<sup>èmes</sup> Journées de Méthodologie Statistique de l'Insee*, 2012.